

Games of Law

Tribunal judiciaire

Exemple de partie
(Version imprimable)

1

Limites de l'exercice

- Ce diaporama ne présente qu'un exemple de partie ; il ne décrit pas toutes les possibilités qui peuvent advenir.
- On suppose ici que :
 - Le Défendeur se constitue (procédure contradictoire)
 - Le Demandeur enrôle dans les délais (pas de caducité)
 - Les parties respectent strictement le calendrier de procédure
 - Les deux parties plaident
- Ca ne se passe pas toujours comme ça, mais heureusement la Règle du jeu (qu'il faut pratiquer) envisage tous les cas (enfin : essaye d'envisager...)

2

Début de partie

- Il y a deux Joueurs nommés, par construction, *Primus* et *Secundus* (pour faire plus chic)
- Celui qui assignera le premier sera le Demandeur et son adversaire le Défenseur, ce qui ne manque pas de logique
- En début de partie chaque Joueur reçoit **7 cartes**
- A chaque tour chaque Joueur peut jouer une ou plusieurs cartes (et compléter sa main ensuite) ou échanger tout ou partie de sa main ou encore ne rien faire (ce qui peut se révéler opportun)
- La partie ne peut durer plus de 52 tours (en fait elle dure beaucoup moins)
- Si jamais le paquet de cartes était épuisé, on récupérerait la « pioche » pour constituer un nouveau paquet.

I- Introduction de l'instance

Assignment

- Conditions
 - Chacun des deux Joueurs (*Primus* et *Secundus*) peut poser une carte **Assignment** en début de partie. Celui qui dépose la carte devient le **Demandeur** et l'autre est le **Défendeur**.
 - Aucune carte **Assignment** n'a été déposée précédemment.
 - On ne peut déposer une carte **Assignment** que si l'on a obtenu une date pour l'**Audience d'orientation** ce qui est automatique. Les deux cartes doivent être déposées au même tour.
- Suite
 - Le **Défendeur** doit déposer une carte **Constitution** dans les deux tours de l'**Assignment** sinon la procédure sera par défaut.
 - Une carte **Enrôlement** doit être déposée au moins deux tours avant l'**Audience d'orientation** sinon l'**Assignment** est caduque et la partie prend fin.
- Plumitif
 - Première ligne : entrer le nom du Joueur qui assigne (*Primus* ou *Secundus*) en haut de la colonne Demandeur et le nom de l'autre en haut de la colonne Défendeur.
 - Colonne Calendrier : Constitution ligne 3, Enrôlement ligne 5
 - Colonne Demandeur : Assignment
 - Colonne PA (Demandeur) : Points d'argumentation de la carte Assignment
 - Colonne Greffe : Audience d'orientation ligne 7

5

Plumitif

Points d'argumentation

Joueurs :		Secundus			Primus					
Tour	Calendrier	Demandeur	PA	Nullité	Prescription	Défendeur	PA	Nullité	Prescription	Greffe
1	X	Assignment	3							
2										
3	D<=: Constitution									
4										
5	D>=: Enrôlement									
6										
7										Audience d'orientation

6

Constitution

- Conditions
 - La carte **Constitution** doit être déposée par le **Défendeur** dans les deux tours de l'**Assignation**.
 - Aucune carte **Constitution** n'a été déposée précédemment.
- Suite
 - Si la carte est déposée par le **Défendeur** dans les *deux tours* de l'**Assignation**, la **procédure est contradictoire, sinon elle est par défaut.**
 - Dès que la carte est déposée par le **Défendeur**, chaque Joueur peut déposer une carte **Enrôlement**.
 - Si la procédure est par défaut le **Demandeur** peut déposer une carte **Enrôlement**.
- Plumitif
 - Colonne Défendeur : Constitution

7

Plumitif

Joueurs :		Secundus			Primus				
Tour	Calendrier	Demandeur	PA	Nullité	Prescription	Défendeur	PA	Nullité	Prescription
1	X	Assignation	3						
2	X								
3	X	D<=: Constitution				Constitution			
4									
5		D>=: Enrôlement							
6									
7									Audience d'orientation

8

Enrôlement

- Conditions
 - La carte peut être déposé par l'un des Joueurs après le dépôt de la carte **Constitution**.
 - Le **Demandeur** peut aussi déposer la carte **Enrôlement** après le terme du délai imparti au **Défendeur** pour se constituer.
 - **La carte Enrôlement doit être déposée au plus tard deux tours avant l'Audience d'orientation.**
 - Aucune carte **Enrôlement** n'a été déposée précédemment.
- Suite
 - Si la carte **Enrôlement** est déposée au plus tard *deux tours* avant l'**Audience d'orientation**, le **Demandeur** doit jouer une carte **Pièces** au plus tard dans les *quatre tours* de l'**Audience d'orientation**.
 - **Dans le cas contraire, l'Assignation est caduque et la partie prend fin sans autre forme de procès.**
- Plumitif
 - Colonne Calendrier :
 - Ordonnance de clôture ligne 23
 - Si une carte Constitution a été déposée par le Défendeur dans le délai (procédure contradictoire) :
 - Pièces du Demandeur ligne 11
 - Conclusions et Pièces du Défendeur ligne 15
 - Conclusions en réponse du Demandeur ligne 19
 - Colonne Demandeur : Enrôlement si c'est le Demandeur qui dépose la carte
 - Colonne Défendeur : Enrôlement si c'est le Défendeur qui dépose la carte

Plumitif

Calendrier de procédure

Joueurs :		Secundus	Primus		Prescriptio		Prescriptio			
Tour	Calendrier	Demandeur	PA	Nullité	n	Défendeur	PA	Nullité	n	Grefe
1	X	Assignation	3							
2	X									
3	X	D<=: Constitution				Constitution				
4	X									
5	X	D>=: Enrôlement	Enrôlement							
6										
7										Audience d'orientation
8										
9										
10										
11		D<= Pièces du Demandeur								
12										
13										
14										
15		D<= Conclusions et Pièces du Défendeur								
16										
17										
18										
19		D<=: Conclusions en réponse du Demandeur								
20										
21										
22										
23		D<=: Ordonnance de clôture								

II – Mise en état

11

Pièces (du Demandeur)

- Conditions
 - Si la procédure est contradictoire, le **Demandeur** doit déposer une carte **Pièces**. Il peut le faire dès la **Constitution** et au plus tard *4 tours* après l'**Audience d'orientation**.
 - Dans le jeu, il est imposé au **Défendeur** de communiquer ses pièces *simultanément* à ses conclusions, ce pourquoi il devra déposer une carte **Pièces** en même temps que la carte **Conclusions**.
 - Chacun des Joueurs ne peut déposer qu'une carte **Pièces** dans une partie.
- Suite
 - Si la procédure est contradictoire et si le **Demandeur** ne dépose pas une carte **Pièces** au plus tard *4 tours* après l'**Audience d'orientation**, une **Ordonnance de clôture** peut intervenir. Le **Jugement** sera alors nécessairement défavorable au **Demandeur**.
 - Si le **Défendeur** ne dépose pas une carte **Pièces** en même temps que la carte **Conclusions** dans les délais prévus, une **Ordonnance de clôture** peut intervenir.
- Plumitif
 - Colonne Demandeur : Pièces
 - Colonne Défendeur : Conclusions et Pièces

12

Plumitif

Joueurs :		Secundus			Primus				
Tour	Calendrier	Demandeur	PA	Nullité	Prescription	Défendeur	PA	Nullité	Prescription
1	X	Assignment	3						
2	X								
3	X	D<=: Constitution				Constitution			
4	X								
5	X	D>=: Enrôlement	Enrôlement						
6	X								
7	X								Audience d'orientation
8	X	Pièces							
9									
10									
11		D<= Pièces du Demandeur							

13

Conclusions en défense

- Conditions
 - Le **Défendeur** est en mesure de conclure en défense dès qu'il a reçu les **Pièces du Demandeur**. Il doit le faire au plus tard **8 tours** après l'**Audience d'orientation**, mais doit en même temps déposer une carte **Pièces**. S'il ne le fait pas une **Ordonnance de clôture** pourra intervenir.
 - Si le **Défendeur** veut invoquer une **Nullité** ou la **Prescription** il doit déposer la carte correspondante *en même temps* que ses **Conclusions et Pièces**.
 - Le **Demandeur** a déjà exposé ses prétentions et moyens dans l'Assignment. Il ne conclura en réponse que si le **Défendeur** a lui-même conclu dans les délais. Le **Demandeur** doit conclure en réponse au plus tard **12 tours** après l'**Audience d'orientation**. S'il ne le fait pas une **Ordonnance de clôture** pourra intervenir.
 - Si le **Défendeur** a déposé une carte **Nullité** ou **Prescription**, le Demandeur peut déposer une carte identique pour faire rejeter ce moyen en même temps que les **Conclusions** en réponse.
 - Chacun des Joueurs ne peut déposer qu'une carte **Conclusions** dans une partie.
- Suite
 - Si le **Défendeur** ne dépose pas *simultanément* une carte **Conclusions** et une carte **Pièces** au plus tard **8 tours** après l'**Audience d'orientation** une **Ordonnance de clôture** pourra intervenir.
 - Si le **Demandeur** ne dépose pas une carte **Conclusions** au plus tard **12 tours** après l'**Audience d'orientation** une **Ordonnance de clôture** pourra intervenir.
- Plumitif
 - Colonne Demandeur : Conclusions en réponse si c'est le Demandeur qui dépose la carte
 - Colonne PA (Demandeur) : Points d'argumentation divisés par 2 figurant sur la carte Conclusions si c'est le Demandeur qui dépose la carte
 - Colonne Défendeur : Conclusions et Pièces si c'est le Défendeur qui dépose la carte
 - Colonne PA (Défendeur) : Points d'argumentation figurant sur la carte Conclusions si c'est le Défendeur qui dépose la carte

14

Prescription

On suppose ici que le Défendeur invoque la Prescription
(Il aurait pu aussi soulever une Nullité à condition d'avoir la carte correspondante)

- Conditions
 - Le Défendeur peut déposer une carte **Prescription en même temps** que la carte **Conclusions**.
 - Dans ce cas le **Demandeur** peut couvrir ce moyen en déposant lui-même une carte **Prescription en même temps** que ses **Conclusions** en réponse.
 - Conséquences
 - Si le **Défendeur** a déposé régulièrement une carte **Prescription** et si le **Demandeur** ne la fait pas écarter en déposant lui-même une carte **Prescription** la partie prend fin.
- Suite
 - Si le **Défendeur** a déposé régulièrement une carte **Prescription** et si le **Demandeur** ne fait pas de même pour contester l'existence de la prescription, le **Jugement** sera défavorable au **Demandeur**.
- Plumitif
 - Colonne Prescription (Demandeur) : Prescription si la carte est déposée par le Demandeur ce qui lui permet de faire rejeter le moyen
 - Colonne Prescription (Défendeur) : Prescription si la carte est déposée par le Défendeur qui soulève le moyen

15

Pièces (du Défendeur)

- Conditions
 - Si la procédure est contradictoire, le **Demandeur** doit déposer une carte **Pièces**. Il peut le faire dès la **Constitution** et au plus tard **4 tours** après l'**Audience d'orientation**.
 - Dans le jeu, il est imposé au **Défendeur** de communiquer ses pièces **simultanément** à ses conclusions, ce pourquoi il devra déposer une carte **Pièces** en même temps que la carte **Conclusions**.
 - Chacun des Joueurs ne peut déposer qu'une carte **Pièces** dans une partie.
- Suite
 - Si la procédure est contradictoire et si le **Demandeur** ne dépose pas une carte **Pièces** au plus tard **4 tours** après l'**Audience d'orientation**, une **Ordonnance de clôture** peut intervenir. Le **Jugement** sera alors nécessairement défavorable au **Demandeur**.
 - Si le **Défendeur** ne dépose pas une carte **Pièces** en même temps que la carte **Conclusions** dans les délais prévus, une **Ordonnance de clôture** peut intervenir.
- Plumitif
 - Colonne Demandeur : Pièces
 - Colonne Défendeur : Conclusions et Pièces

16

Plumitif

Joueurs :		Secundus			Primus				
Tour	Calendrier	Demandeur	PA	Nullité	Prescription	Défendeur	PA	Nullité	Prescription
1	X	Assignment	3						
2	X								
3	X	D<=: Constitution				Constitution			
4	X								
5	X	D>=: Enrôlement	Enrôlement						
6	X								
7	X								Audience d'orientation
8	X	Pièces							
9	X								
10	X								
11	X	D<= Pièces du Demandeur				Conclusions et Pièces	6		Prescription

17

Conclusions en réponse

- Conditions
 - Le **Défendeur** est en mesure de conclure en défense dès qu'il a reçu les **Pièces** du **Demandeur**. Il doit le faire au plus tard **8 tours** après l'**Audience d'orientation**, mais doit en même temps déposer une carte **Pièces**. S'il ne le fait pas une **Ordonnance de clôture** pourra intervenir.
 - Si le **Défendeur** veut invoquer une **Nullité** ou la **Prescription** il doit déposer la carte correspondante *en même temps* que ses **Conclusions** et **Pièces**.
 - Le **Demandeur** a déjà exposé ses prétentions et moyens dans l'Assignment. Il ne conclura en réponse que si le **Défendeur** a lui-même conclu dans les délais. Le **Demandeur** doit conclure en réponse au plus tard **12 tours** après l'**Audience d'orientation**. S'il ne le fait pas une **Ordonnance de clôture** pourra intervenir.
 - Si le **Défendeur** a déposé une carte **Nullité** ou **Prescription**, le Demandeur peut déposer une carte identique pour faire rejeter ce moyen en même temps que les **Conclusions** en réponse.
 - Chacun des Joueurs ne peut déposer qu'une carte **Conclusions** dans une partie.
- Suite
 - Si le **Défendeur** ne dépose pas *simultanément* une carte **Conclusions** et une carte **Pièces** au plus tard **8 tours** après l'**Audience d'orientation** une **Ordonnance de clôture** pourra intervenir.
 - Si le **Demandeur** ne dépose pas une carte **Conclusions** au plus tard **12 tours** après l'**Audience d'orientation** une **Ordonnance de clôture** pourra intervenir.
- Plumitif
 - Colonne Demandeur : Conclusions en réponse si c'est le Demandeur qui dépose la carte
 - Colonne PA (Demandeur) : Points d'argumentation si c'est le Demandeur qui dépose la carte (ces points seront divisés par 2 lors du compte des points).
 - Colonne Défendeur : Conclusions et Pièces si c'est le Défendeur qui dépose la carte
 - Colonne PA (Défendeur) : Points d'argumentation figurant sur la carte Conclusions si c'est le Défendeur qui dépose la carte

18

Prescription

Il s'agit en réalité pour le Demandeur de montrer que l'action n'est pas prescrite

- Conditions
 - Le **Défendeur** peut déposer une carte **Prescription** *en même temps* que la carte **Conclusions**.
 - Dans ce cas **le Demandeur** peut couvrir ce moyen en déposant lui-même une carte **Prescription** *en même temps* que ses **Conclusions** en réponse.
- Suite
 - Si le **Défendeur** a déposé régulièrement une carte **Prescription** et si le **Demandeur** ne fait pas de même pour contester l'existence de la prescription, le **Jugement** sera défavorable au **Demandeur**.
- Plumitif
 - Colonne Prescription (Demandeur) : Prescription si la carte est déposée par le Demandeur ce qui lui permet de faire rejeter le moyen
 - Colonne Prescription (Défendeur) : Prescription si la carte est déposée par le Défendeur qui soulève le moyen

Plumitif

Joueurs :		Secundus			Primus				
Tour	Calendrier	Demandeur	PA	Nullité	Prescription	Défendeur	PA	Nullité	Prescription
1 X		Assignation	3						
2 X									
3 X	D<=: Constitution					Constitution			
4 X									
5 X	D>=: Enrôlement	Enrôlement							
6 X									
7 X									
8 X		Pièces							
9 X									
10 X									
11 X	D<= Pièces du Demandeur					Conclusions et Pièces	6		Prescription
12 X									
13 X									
14 X									
15 X	D<= Conclusions et Pièces du Défendeur	Conclusions en réponse	2		Prescription				

Ordonnance de clôture

- Conditions
 - - **si la procédure est par défaut**, le **Demandeur** seul peut déposer une carte **Ordonnance de clôture** dès que l'**Audience d'orientation** a eu lieu.
 - - **si la procédure est contradictoire** :
 - - si le **Défendeur** n'a pas conclu dans le délai qui lui est imparti le **Demandeur** peut déposer une carte **Ordonnance de clôture** ;
 - - si le **Défendeur** a conclu dans le délai imparti chacune des parties peut déposer une carte **Ordonnance de clôture** dès que le **Demandeur** a conclu en réponse ou que le délai qui lui est imparti pour ce faire est expiré.
 - **En toute hypothèse, l'Ordonnance de clôture intervient automatiquement 16 tours après l'Audience d'orientation.**
 - Si lors de l'**Audience d'orientation** le **Défendeur** a conclu en défense et le **Demandeur** a conclu en réponse, l'**Ordonnance de clôture** est rendue automatiquement immédiatement.
- Suite
 - **L'Audience de plaidoirie a lieu le tour suivant l'Ordonnance de clôture.**
- Plumitif
 - Colonne Calendrier : Audience de plaidoirie au tour suivant l'Ordonnance de clôture
 - Colonne Greffe : Ordonnance de clôture

21

Plumitif

		Joueurs :			Secundus			Primus				
Tour		Calendrier	Demandeur	PA	Nullité	Prescription		Défendeur	PA	Nullité	Prescription	Greffe
1	X		Assignment	3								
2	X											
3	X	D<=: Constitution						Constitution				
4	X											
5	X	D>=: Enrôlement	Enrôlement									
6	X											
7	X											Audience d'orientation
8	X		Pièces									
9	X											
10	X											
11	X	D<= Pièces du Demandeur						Conclusions et Pièces	6		Prescription	
12	X											
13	X											
14	X											
15	X	D<= Conclusions et Pièces du Défendeur	Conclusions en réponse	2		Prescription						
16	X											
17	X		Ordonnance de clôture									Ordonnance de clôture
18		D=: Audience de plaidoirie										

22

III - Jugement

23

Plaidoirie

- Conditions
 - L'**Audience de plaidoirie** a lieu au tour qui suit l'**Ordonnance de clôture**.
 - Le **Demandeur** peut toujours plaider, le **Défendeur** ne le peut que si la procédure est contradictoire.
 - Si un Joueur ne dispose pas d'une carte de **Plaidoirie** au moment donné, il est réputé s'être limité à un dépôt de dossier et ne gagne aucun Point d'argumentation
- Suite
 - Après l'**Audience de plaidoirie**, le **Demandeur** et le **Défendeur** si la procédure est contradictoire peut déposer une carte **Jugement**.
 - En toute hypothèse le **Jugement** intervient au plus tard *10 tours* après l'**Audience de plaidoirie**.
- Plumitif
 - Colonne Calendrier : Jugement 10 tours après l'Audience de plaidoirie
 - Colonne Demandeur : Plaidoirie
 - Colonne PA (Demandeur) : Points d'argumentation figurant sur la carte Plaidoirie
 - Colonne Défendeur : Plaidoirie
 - Colonne PA (Défendeur) : Points d'argumentation figurant sur la carte Plaidoirie

24

Joueurs		Secundus			Primus					
Tour	Calendrier	Demandeur	PA	Nullité	Prescription	Défendeur	PA	Nullité	Prescription	Greffé
1	X	Assignation	3							
2	X									
3	X									
4	X									
5	X	D>=: Enrôlement	Enrôlement							
6	X									
7	X									Audience d'orientation
8	X	Pièces								
9	X									
10	X									
11	X	D<=: Pièces du Demandeur				Conclusions et Pièces	6		Prescription	
12	X									
13	X									
14	X									
15	X	D<=: Conclusions et Pièces du Défendeur	Conclusions en réponse	2	Prescription					
16	X									
17	X	Ordonnance de clôture								Ordonnance de clôture
18	X	D<=: Audience de plaidoirie	Plaidoirie	3		Plaidoirie	5			
19	X	D<=: Conclusions en réponse du Demandeur								
20										
21										
22										
23		D<=: Ordonnance de clôture								
24										
25										
26										
27										
28		D<=: Jugement								

25

Jugement

- Conditions
 - Une carte **Jugement** peut être déposée dès que l'**Audience de plaidoirie** a eu lieu.
 - Le **Défendeur** ne peut déposer cette carte que dans la procédure contradictoire.
 - En toute hypothèse le **Jugement** intervient au plus tard **10 tours** après l'**Audience de plaidoiries**.
- Suite
 - La partie prend fin.
- Plumitif
 - Colonne Greffe : Jugement

26

Plumitif

Joueurs :		Secundus			Primus				
Tour	Calendrier	Demandeur	PA	Nullité	Prescription	Défendeur	PA	Nullité	Prescription
1	X	Assignation	3						
2	X								
3	X	D<=: Constitution				Constitution			
4	X								
5	X	D>=: Enrôlement	Enrôlement						
6	X								
7	X								Audience d'orientation
8	X	Pièces							
9	X								
10	X								
11	X	D<=: Pièces du Demandeur				Conclusions et Pièces	6		Prescription
12	X								
13	X								
14	X								
15	X	D<=: Conclusions et Pièces du Défendeur	Conclusions en réponse	2	Prescription				
16	X								
17	X		Ordonnance de clôture						Ordonnance de clôture
18	X	D>=: Audience de plaidoirie	Plaidoirie	3		Plaidoirie	5		
19	X	D<=: Conclusions en réponse du Demandeur							
20	X								
21	X	Jugement							Jugement

27

Compte des points

A titre d'exemple : voir le détail dans la Règle du jeu

Incidents	
Assignation caduque	FAUX
Assignation nulle	FAUX
Demande prescrite	FAUX
Pièces non communiquées	FAUX
ABA	FAUX
Durée	21
Noms des Joueurs	
	Secundus Demandeur
	Primus Défendeur
Nombre de cartes déposées	7 A1 sauf Nullité, Prescription
Points de procédure	7 B1 B1=A1 B1= 0 si Assignation caduque ou nulle
Assignation	3 C1
Conclusions	2 D1 D1=PA divisé par 2
Plaidoiries	3 E1
Total points d'argumentation	7 F1 F1=C1+D1/2+E1
Différence	4 G1 G1=F1-F2
Gain du procès (si positif)	0 H1 H1=G1 si G1>0 et H1=0 si Pièces du Demandeur non communiquées H1=0 si Assignation caduque ou nulle
Jugement	0 I1 I1=H1 I1=0 si Prescription I1= 10 si ABA
Points de célérité	0 J1 J1=15-Durée si Durée<15 J1=0 si Pièces du Demandeur non communiquées J1=0 si Assignation caduque ou nulle
Total	7 K1 K1=B1+I1+J1
	14 K2 K2=B2+I2+J2

28